

Musées de la Citadelle - Projet d'exposition temporaire «Cercueils fous» - Demandes de subventions à la DRAC et à la Région de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Depuis quelques décennies, en Angleterre est apparu un nouveau phénomène de société lié à la mort : les cercueils figuratifs, surnommés en Angleterre «Crazy coffins».

Commande exceptionnelle au début, de plus en plus commune aujourd'hui, de nombreuses personnes demandent à être inhumées ou incinérées dans un cercueil symbolisant leur personnalité ou leur passion. La volonté particulièrement affirmée de rompre avec les usages traditionnels dans notre société européenne étonne et nous pose question.

Est-ce par volonté de transgresser les rites sacrés liés à la mort ? Est-ce la volonté de poursuivre son chemin au-delà de la frontière de la mort ? Est-ce un désir de «faire sa mort» comme on fait sa vie ? Est-ce un ultime message du défunt aux vivants ?....

Les questions sont bien évidemment nombreuses car le sujet est universel. Le monde de l'art s'approprie déjà ces objets car ils bousculent nos repères. Pour la première fois en Europe, un musée d'art et d'ethnographie belge vient d'acquérir quelques cercueils ghanéens et accepte de les prêter pour les exposer à Besançon.

Le projet d'exposition permettrait à Besançon d'être la deuxième ville de France à exposer la collection de cercueils ghanéens (après Evreux en novembre 2009) et surtout la première pour la collection britannique (après une exposition en Irlande et en Allemagne). L'exposition aura vocation à faire découvrir et analyser ce phénomène extraordinaire qui peut annoncer ce que seront les rites funéraires de demain. Un cadre muséographique ethnographique sera spécialement conçu avec l'aide d'experts en la matière pour cette exposition destinée à un large public.

En conclusion c'est un sujet de société étonnant et méconnu en France aux dimensions internationales.

Le cout global de l'opération s'élève à 80 000 €.

Son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Ville de Besançon	40 000 €
DRAC	20 000 €
Région	10 000 €
SEM	10 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et une subvention de 10 000 € auprès de la Région de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2010.